



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUYANE

Séance du 09 avril 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-01

Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 13 novembre 2024

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane, délibérant valablement,

Article 1

APPROUVE le compte-rendu de la séance plénière du 13 novembre 2024.

Fait et délibéré à Montsinéry-Tonnégrande, le 09 avril 2025,

Le Président du Comité de l'Eau
et de la Biodiversité de Guyane

Patrick LECANTE